

## Compte-rendu Comité syndical du 20 mars 2023

**Objet :** Réunion du comité syndical – syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille

**Date :** 20 mars 2023

**Lieu :** Maison de la baie d’Audierne (Tréguennec)

**Participation :** membres présents : 16 (P), membres représentés : 5 (R), voix délibératives : 21

		Nom Prénom	Présent	Absent
Communauté de communes du Pays Bigouden Sud	TIT	JOUSSEAUME Éric	P	
	TIT	BUANNIC Jean-Louis	P	
	TIT	LE TROADEC Gwenola	P	
	TIT	LOUSSOUARN Christian	P	
	TIT	LE CLEACH Cyrille	P	
	TIT	MOREL Stéphane	R	
	TIT	BOURHIS Danielle	R	
	TIT	GAIGNE Jean-Michel		Excusé
	SUP	BREN Jean-Marc		X
	SUP	CANEVET Yves	P	
Communauté de communes du Haut Pays Bigouden	TIT	BUREL Michel	P	
	TIT	STEPHAN Philippe	P	
	TIT	CARADEC Jean-Louis	P	
	TIT			
	TIT	YANNIC Jean Bernard	P	
	TIT	CARIOU Jacques	R	
	SUP	LE GOFF Michèle	P	
	SUP	LE COZ Hervé		X
Communauté de communes Cap Sizun - Pointe du Raz	TIT	LAURIOU Benoit	R	
	TIT	SERGENT Gilles	P	
	TIT	BUREL Bruno	P	
	SUP	KERLOCH Gurvan		X
	SUP	LE COZ Rémy		X
Douarnenez communauté	TIT	KERVAREC Ronan	R	
	SUP	TUPIN Hugues		X
Quimper Bretagne Occidentale	TIT	COZIEN Jean-Paul	P	
	SUP	CORROLLER Christian		X
Syndicat intercommunal des eaux du Goyen	TIT	KERISIT Yves	P	
	SUP	BOUER Yves-Marie		X
Syndicat mixte des eaux du Nord Cap Sizun	TIT	BONIZEC Emile	P	
	SUP	PERHERIN Nolwenn		X

**Pouvoirs :**

- MOREL Stéphane à JOUSSEAUME Éric
- BOURHIS Danielle à BUANNIC Jean-Louis
- CARIOU Jacques à STEPHAN Philippe
- LAURIOU Benoit à KERISIT Yves
- KERVAREC Ronan à BUREL Michel

**Personnes invitées :**

- PICHERAL Thomas (OUESCO)
- ROUYER Raphaëlle (OUESCO)

**Ordre du jour :**

---

- Examen du compte de gestion 2022,
- Examen du compte administratif 2022,
- Vote du budget primitif 2023 et des contributions des membres,
- Questions diverses.

**Pièces jointes :**

---

- Support de présentation
- Délibération n°0323 portant sur le compte de gestion 2022
- Délibération n°0423 portant sur le compte administratif 2022
- Délibération n°0523 portant sur l'affectation du résultat d'exploitation 2022
- Délibération n°0623 portant sur le budget primitif 2023 et les contributions des membres
- Délibération n°0723 portant sur la mise à jour des règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion, d'utilisation et de clôture du compte épargne-temps
- Délibération n°0823 portant sur la participation à la mutuelle des agents

**Objet des discussions :**

---

Après avoir accueilli les participants, Monsieur Éric Jousseau, Président de OUESCO :

- Procède à l'appel des membres et fait observer le quorum.
- Fait adopter le compte-rendu de la séance du 30 janvier 2023.
- Souhaite la bienvenue à Raphaëlle Rouyer qui a rejoint l'équipe technique de OUESCO le 1<sup>er</sup> mars 2023, en tant que technicienne bocage et assistante administrative.

*Raphaëlle Rouyer indique être titulaire d'un BTSA en gestion forestière et décrit son parcours professionnel : technicienne au pôle élagage de ENEDIS, formatrice en gestion forestière (MFR d'Arradon et Lycée agricole du Gros Chêne à Pontivy) et conseillère en formation continue à la chambre des métiers et de l'artisanat du Finistère. Concernant sa mission technique, Raphaëlle annonce que dans la perspective de l'adhésion au dispositif Breizh Bocage, une stratégie bocagère sera déposée auprès de la Région Bretagne au cours de l'été. Cette stratégie sera coconstruite avec les acteurs du territoire réunis au sein d'un comité de pilotage dédié.*

→ Rappelle l'engagement des gestionnaires des captages d'eau potable prioritaires de l'Ouest-Cornouaille à réaliser un diagnostic territorial des pressions avant la fin de l'année 2022 et demande au syndicat des eaux du Goyen et au syndicat mixte des eaux du Nord Cap-Sizun de fixer dans les meilleurs délais les dates de restitution des études en cours sur les aires d'alimentation des captages de Bromuel, de Lannourec et de Lesaff.

*Yves Kérisit annonce que la réunion de restitution du diagnostic territorial des pressions se tiendra jeudi 30 mars 2023 à 15h30 à la mairie de Pont-Croix.*

*Emile Bonizec s'engage à relayer la demande auprès du Président du syndicat mixte des eaux du Nord Cap-Sizun.*

→ Annonce que la cérémonie de signature du second contrat territorial de l'Ouest-Cornouaille sera organisée le vendredi 5 mai 2023, à 16h30, à la maison de la baie d'Audierne. Le courrier d'invitation sera envoyé à l'Agence de l'eau Loire Bretagne, à la Région Bretagne, à la CCPBS, à la CCHPB, à la CC Cap-Sizun-Pointe du Raz, au Syndicat intercommunal des eaux du Goyen, au Syndicat mixte des eaux du Nord Cap Sizun, à Douarnenez Communauté, à l'AAPPMA du Goyen, et au Conservatoire du littoral au cours de la semaine 15.

Le comité syndical désigne Yves Canevet comme secrétaire de séance.

### **Comptes 2022 et affectation du résultat d'exploitation :**

Éric Jousseume présente le compte de gestion du receveur et le compte administratif dressé par l'ordonnateur pour l'année 2022.

Le déficit constaté à la section de fonctionnement (-117 103 €) est lié à un retard au niveau des demandes de versement des soldes de subventions des actions menées en 2021. Les demandes de solde de subvention ont été transmises au cours du mois de février 2023.

Les résultats sont arrêtés comme suit :

- En fonctionnement : un excédent de clôture de 85 647.84 euros
- En investissement : un excédent de clôture de 4 219.49 euros.

Le résultat à reporter à l'exercice 2023 est de 85 647.84 €.

A l'unanimité, le comité syndical adopte le compte de gestion 2022.

A l'unanimité (sans la voix du Président), le comité syndical adopte le compte administratif 2022.

A l'unanimité, le comité syndical décide d'affecter le résultat d'exploitation comme présenté ci-dessus.

### **Budget primitif 2023 et fixation des contributions des membres :**

M. le Président présente le budget primitif 2023 et rappelle que la contribution des membres aux dépenses du syndicat, déduction faite des aides et subventions extérieures, est calculée sur la base de la population et de la surface du membre dans le périmètre du syndicat, selon la clé de répartition 50% / 50%.

Compte tenu des prévisions budgétaires pour l'année 2023 et du trop-perçu calculé selon le cout réel des actions menées en 2022, M. le Président propose de fixer la participation des EPCI adhérentes à 148 352 € et de solliciter les EPCI sur cette base :

EPCI	Contributions GEMA (1,2,8)			Contributions Missions Complémentaires (4,6,11,12)			Contributions 2023
	% / pop INSEE	% / surface dans SAGE	Contributions	% / pop INSEE	% / surface dans SAGE	Contributions	
SIE du Goyen	0	0	0,00 €	17%	15%	17 513,28 €	17 513 €
SM des eaux du Nord Cap Sizun	0	0	0,00 €	2%	8%	5 787,67 €	5 788 €
CC Cap Sizun - Pointe du Raz	21%	28%	9 040,51 €	0	0	0,00 €	9 040 €
CCHPB	24%	37%	11 327,15 €	25%	40%	36 021,02 €	47 348 €
CCPBS	51%	29%	14 729,08 €	53%	31%	46 369,95 €	61 099 €
Douarnenez communauté	2%	4%	1 166,30 €	2%	5%	3 722,50 €	4 889 €
QBO	2%	2%	640,76 €	2%	2%	2 034,16 €	2 675 €
TOTAL			36 903,80 €			111 448,58 €	148 352 €

Les membres du comité syndical émettent les observations suivantes :

1. *Michel Burel explique que l'Ouest-Cornouaille est un des derniers bassins de Bretagne à s'engager dans le dispositif Breizh Bocage.  
Christian Loussouarn alerte sur l'état de colmatage du ruisseau de Saint-Jean et rappelle le rôle antiérosif du bocage.  
Jean-Paul Cozien indique que le Sivalodet crée annuellement entre 7 et 10 km de linéaires bocagers. Le versement des subventions intervient généralement 2 ans après la réalisation des travaux.*
2. *Philippe Stephan demande des précisions sur la notion de CDI dans la fonction publique territoriale.*
3. *Jean-Louis Buannic demande des précisions sur le montant du loyer des locaux de OUESCO pour l'année 2022.*
4. *Yves Canevet indique que dans certains cas les stagiaires réalisent un travail remarquable et méritent d'être mieux rémunérés.*
5. *Christian Loussouarn demande des précisions sur le fonctionnement de la centrale hydroélectrique de M. Bilien à Moulin Neuf.*

Les éléments de réponse apportés sont les suivants :

1. *Thomas Picheral rappelle que « l'étude globale de la retenue du Moulin Neuf » réalisée en 2011 sous la maîtrise d'ouvrage de la CCPBS faisait état d'un maillage bocager exemplaire mais que l'étude « pour la réduction des transferts de phosphore sur les bassins situés en amont de la retenue du Moulin Neuf » réalisée en 2022 sous la maîtrise d'ouvrage de OUESCO a permis d'identifier des sous-bassins versants présentant un aléa érosif important.*
2. *Éric Jousseau indique qu'à ce jour l'équipe technique de OUESCO est composée comme suit : 1 agent fonctionnaire, 4 agents contractuels dont 3 en CDD et 1 en CDI. Il précise qu'après 6 années d'exercice en CDD, un agent contractuel doit obligatoirement passer en CDI pour être gardé à son poste.*
3. *Thomas Picheral indique que la dépense 2022 inscrite au compte 6132 couvre le loyer pour l'année 2021 et l'année 2022. Le montant du loyer est défini dans le cadre d'une convention tripartite entre le Conservatoire du littoral, la CCPBS et OUESCO. Le loyer est versé à la CCPBS et réinvesti dans l'entretien des bâtiments.*
5. *Jean-Louis Buannic précise que la turbine de M. Bilien est actuellement à l'arrêt. Considérant un défaut d'entretien de la part de M. Bilien sur la conduite d'alimentation en eau de la centrale hydroélectrique du Moulin Neuf et compte tenu des enjeux en terme d'alimentation en eau potable, le Président de la CCPBS a sollicité l'intervention du Préfet du Finistère pour abroger l'arrêté préfectoral autocitant M. Bilien à disposer de l'énergie du barrage du Moulin Neuf.*

Le comité syndical adopte le budget primitif 2023 et approuve les montants des contributions des membres.

### **Questions diverses :**

#### **→ Groupe de travail « gestion quantitative de l'eau » :**

*Eric Jousseau rappelle les prescriptions de la disposition 7A-2 du SDAGE Loire Bretagne :*

- . A l'échelle des SAGE ou à toute autre échelle opportune, poursuivre les efforts pour déterminer les paramètres sur lesquels influencer pour atteindre une gestion équilibrée de la ressource en eau.*
- . Réaliser une analyse : Hydrologie, Milieux, Usages, Climats (analyse HMUC) validée par la CLE.*
- . Sur la base des résultats de cette analyse, réviser le SAGE pour adapter certaines dispositions du SDAGE.*

*Éric Jousseau propose :*

- . d'élaborer une stratégie d'action portant sur la gestion quantitative de l'eau au cours du second semestre 2023,*
- . de constituer un groupe de travail dédié,*
- . de valider cette stratégie en CLE en fin d'année 2023.*

Les membres du comité syndical émettent les observations suivantes :

- 1. Philippe Stephan rappelle que le département du Finistère a réalisé un schéma directeur pour l'eau potable.*
- 2. Considérant les interconnexions existantes, Jean-Paul Cozien propose d'ajouter le Syndicat Mixte de l'Aulne au groupe de travail et évoque le projet « water for tomorrow ». Sur le territoire du SMA, cette approche a permis le développement d'un outil d'aide à la décision destiné aux collectivités afin qu'elles puissent optimiser ensemble l'utilisation de leurs ressources, sécurisant ainsi l'alimentation en eau potable de leurs territoires.*
- 3. Christian Loussouarn souligne une sous-représentation des élus dans la proposition de composition du groupe.*
- 4. Gwénola Le Troadec s'interroge sur le terme « gestion quantitative de l'eau » et propose « gestion raisonnée de l'eau »*
- 5. Jean-Paul Cozien indique que les études HMUC sont couteuses -plusieurs centaines de milliers d'euros- et que la question du périmètre d'étude est primordiale.*

Les éléments de réponse apportés sont les suivants :

- 1. Jean-Paul Cozien précise qu'en raison de l'accélération du changement climatique, le schéma départemental est d'ores et déjà obsolète et révisé dans le cadre de la démarche « Finistère eau potable 2050 ».*
- 2. Thomas Picheral indique que les démarches sont complémentaires. Au-delà de l'alimentation en eau potable, l'analyse HMUC considère l'ensemble des usages et permet la prise en compte des besoins du milieu.*
- 3. Eric Jousseau précise que le groupe de travail « gestion quantitative de l'eau » est construit à l'image des autres groupes de travail mais que les élus qui souhaitent participer aux réflexions sont les bienvenus.*

*Thomas Picheral rappelle que les groupes de travail constituent des assemblées techniques dont les propositions sont examinées par la Commission Locale de l'Eau et/ou le comité syndical.*

5. *Éric Jousseaume propose que la question de la gestion quantitative de l'eau soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine réunion inter-SAGE entre les Présidents des CLE Ouest-Cornouaille, Odet et Sud-Cornouaille.*

→ **Outils de communication :**

En lien avec la disposition 32 du SAGE portant sur le ramassage des déchets sur le littoral, Éric Jousseaume propose de réaliser 1500 « cendriers de plage » ciglés « OUESCO ». La distribution serait assurée par les surveillants de baignade.

En lien avec le dispositif MAEC et le dispositif Breizh Bocage, Éric Jousseaume propose de réaliser des macarons « Ici nous nous engageons pour la préservation de la ressource en eau » à afficher sur les sièges d'exploitations agricoles.

Les membres du comité syndical émettent les observations suivantes :

1. *Cyrille Cleach indique que la commune de Plobannalec-Lesconil a installé des récupérateurs de mégots. Les mégots sont ensuite recyclés pour réaliser du mobilier urbain.*
2. *Philippe Stephan indique que le cout prévisionnel (5000 €) des macarons agro-environnementaux semble élevé compte tenu de la dynamique de contractualisation en MAEC.*

Les éléments de réponse apportés sont les suivants :

2. *Thomas Picheral explique que l'opération a vocation à durer sur plusieurs années.*

Le comité syndical valide les propositions du Président.

→ **Règles de fonctionnement du compte épargne-temps (CET) :**

Le Président rappelle que les personnels territoriaux peuvent demander, sous certaines conditions, à bénéficier du report de certains jours de congé dans un compte épargne-temps.

Au-delà de 15 jours épargnés, Éric Jousseaume propose de mettre à jour les modalités d'utilisation du compte épargne-temps du syndicat pour permettre aux agents d'utiliser les jours excédentaires parmi les options suivantes : leur prise en compte au sein du régime de retraite additionnelle (uniquement pour les agents titulaires affiliés à la CNRACL), leur indemnisation, leur maintien sur le CET, leur utilisation sous forme de congés.

Le comité syndical valide les propositions du Président.

→ **Participation à la mutuelle**

La participation au financement de la complémentaire santé de ses agents sera obligatoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026. Bien que l'établissement dispose encore de 3 ans pour se préparer, Éric Jousseaume propose de participer progressivement au financement de la complémentaire santé selon le calendrier ci-dessous :

- . 10 €/mois à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 (cout annuel estimé à 600 €),
- . 20 €/mois à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024 (cout annuel estimé à 1200 €),
- . 30 €/mois à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 (cout annuel estimé à 1800 €).

Le comité syndical valide les propositions du Président.

M. le Président lève la séance à 16h15.

Éric Jousseume  
Président du Syndicat mixte du SAGE Ouest-Cornouaille

